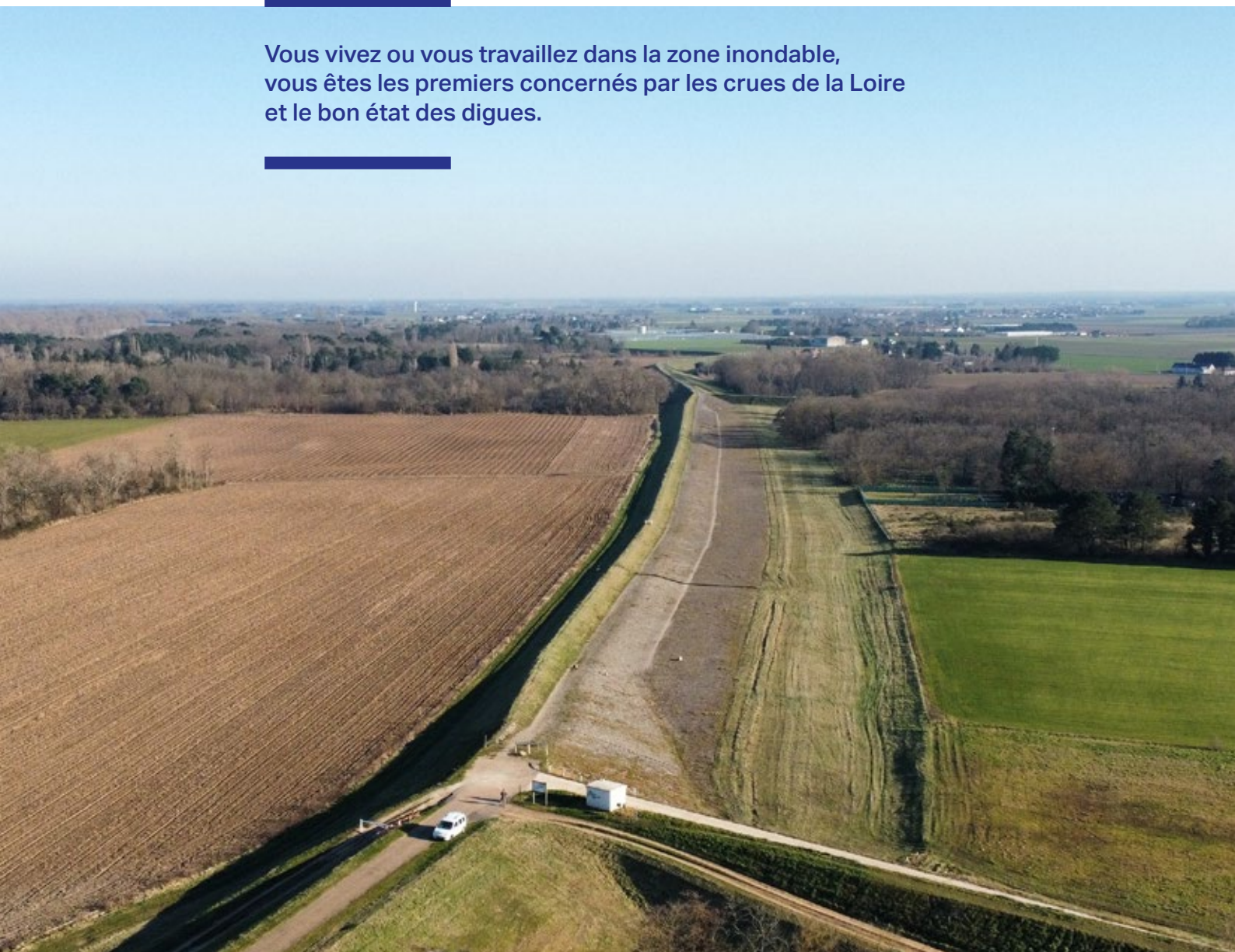


# AGIR

## **POUR MAÎTRISER L'INONDATION DANS LE VAL D'ORLÉANS**

Vous vivez ou vous travaillez dans la zone inondable,  
vous êtes les premiers concernés par les crues de la Loire  
et le bon état des digues.



# LA PRIORITÉ ➤ Réduire les conséquences des inondations en restaurant le fonctionnement du déversoir de Jargeau

## › RÔLE DU DÉVERSOIR DE JARGEAU

Le déversoir est un ouvrage maçonné dans la digue, abaissé ponctuellement, qui offre un passage préférentiel pour les eaux des grandes crues. Il permet d'assurer la tenue des digues tout en maîtrisant l'inondation du val.

**En l'état actuel, le déversoir de Jargeau est trop haut pour entrer en fonctionnement lors d'une grande crue de type 19<sup>e</sup> siècle. La Loire surverse avant à Guilly, Sigloy et St-Denis-en-Val et fait rompre les digues, réoccupant son lit majeur (cf. zone orange ci-contre).**

## LAISSER SA PART À L'EAU AU NIVEAU DU DÉVERSOIR, C'EST :

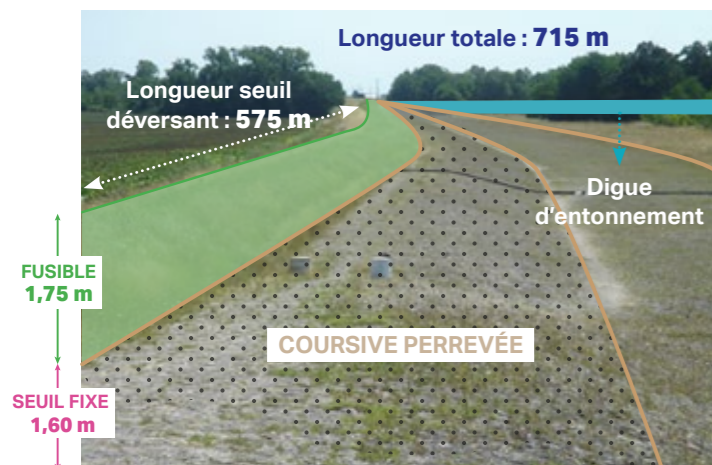
- une **entrée d'eau connue et contrôlée**,
- une **inondation moindre** (en hauteur, en vitesse et en durée),
- un **retour à la normale plus rapide** entraînant **moins de dégâts**.

## › NATURE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU DÉVERSOIR

Depuis 30 ans, l'État, gestionnaire des digues, réalise des travaux pour les renforcer. Aujourd'hui, les travaux permettront de réduire les dégâts en cas de surverse lors d'une crue exceptionnelle. Ils consistent à (cf. zones rouges ci-contre) :

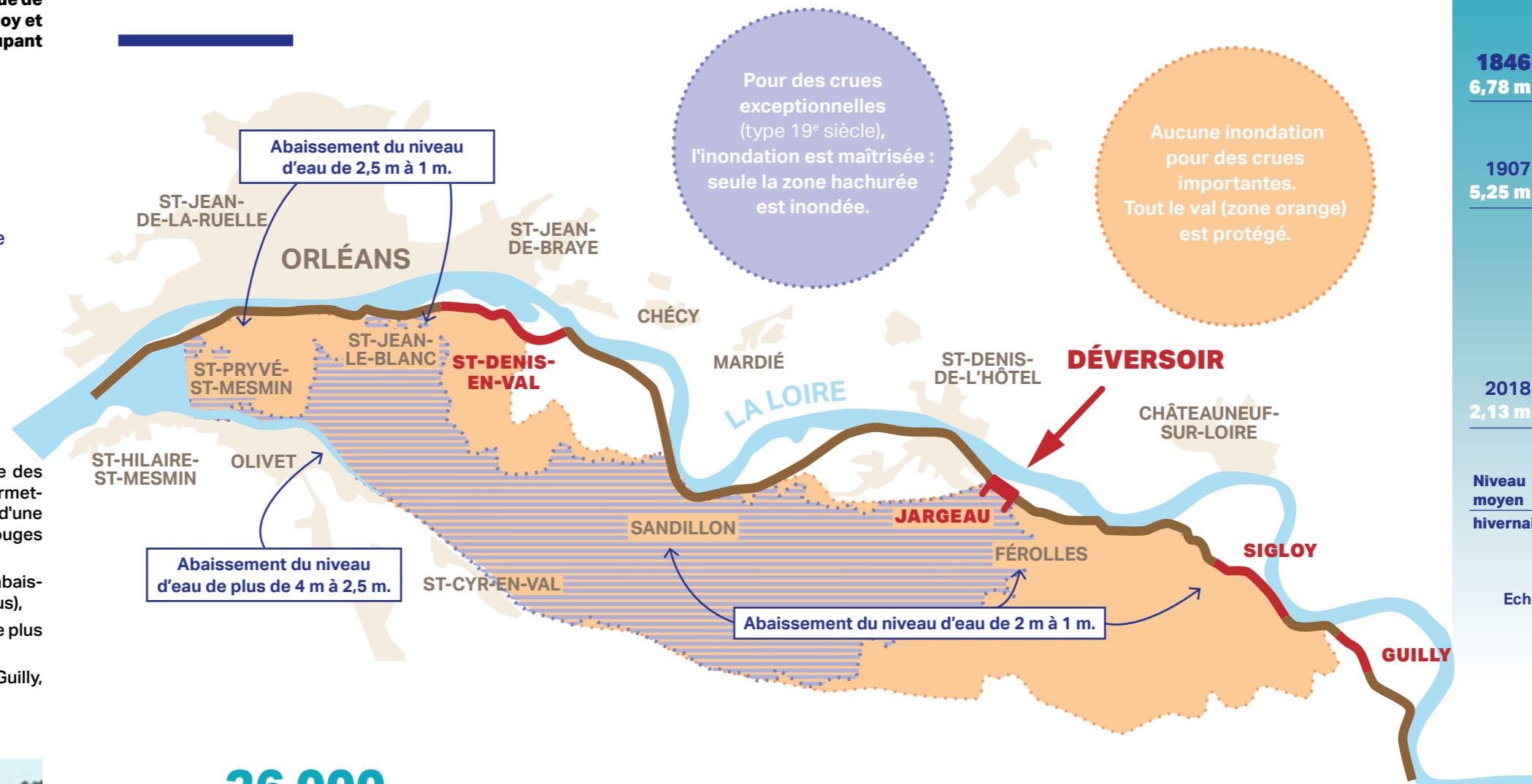
- remettre en fonctionnement le déversoir à Jargeau (abaissement du tiers de la hauteur du fusible, cf. ci-dessous),
- rendre la digue résistante à la surverse en son point le plus bas à Guilly,
- renforcer les banquettes où cela est nécessaire (Guilly, Sigloy, St-Denis-en-Val).

### LE DÉVERSOIR DE JARGEAU

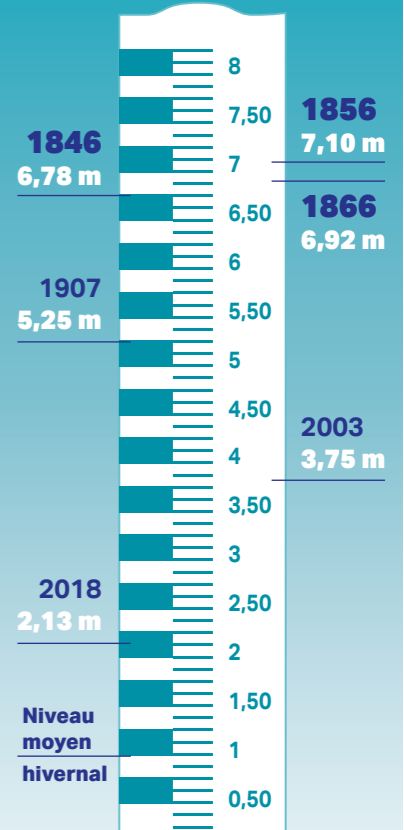


## UN TERRITOIRE FERTILE ET VIVANT

**60 000 personnes, 20 000 emplois, 15 000 ha de terres agricoles** sont présents dans le val d'Orléans



### 3 CRUES EXCEPTIONNELLES au 19<sup>e</sup> siècle



Echelle de crues d'Orléans 90,467 mNGF

**26 000 personnes** ne seront plus inondées

**18 000 personnes** seront moins inondées

Le risque de brèches sera largement réduit dans tout le val

La durée de l'inondation sera écourtée

Le retour à la normale sera plus rapide

Les dégâts sur les biens seront minimisés

## › RÉSULTATS APRÈS TRAVAUX DE RESTAURATION DU DÉVERSOIR DE JARGEAU

L'abaissement du déversoir de Jargeau permettra de maîtriser l'inondation du val d'Orléans pour une grande crue de type 19<sup>e</sup> siècle : en limitant le volume d'eau entrant (via le déversoir) et en réduisant le risque de rupture de la digue. Les hauteurs d'eau dans le val seront considérablement réduites par rapport à la situation actuelle (cf. carte).

# Comment vivre avec le risque inondation ?

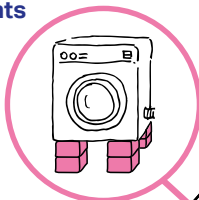
## QUE SE PASSERA-T-IL EN CAS D'INONDATION

- Les services de l'État surveillent la météo et le niveau de la Loire chaque jour ([www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com), [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)).
- Une phase d'alerte et de préparation à la crise est mise en place à la préfecture en lien avec les maires. Vous serez informés (TV France 3, radio France Bleu, Twitter @Prefet45\_Centre, Facebook Préfet Centre, plan communal de sauvegarde des mairies).
- Si la crue prévue est importante (plus de 4,6m à Orléans), l'ordre d'évacuation vous sera transmis 2 jours avant, vous devrez mettre en sécurité votre bien puis évacuer. En l'absence de solution d'hébergement, des bus et des centres d'accueil seront mis à votre disposition.
- Une fois les réseaux (routes, eau, électricité, gaz) réparés vous pourrez rentrer chez vous. Faites vérifier vos installations d'électricité et de gaz. Restez informés.

## JE PRÉPARE MA FAMILLE ET MON LOGEMENT À UNE INONDATION

- Je consulte le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de ma commune qui détaille les risques me concernant et les consignes de sécurité.
- Je crée mon plan familial de mise en sûreté (j'identifie les personnes pouvant me loger, j'emporte mes médicaments, mes documents d'assurance, je définis la zone refuge de ma maison (étage)...).

Placer hors d'eau les équipements électriques



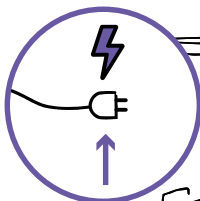
Aménager une zone refuge située dans les hauteurs



Stocker hors d'eau les produits polluants ou dangereux



Séparer les réseaux électriques des zones inondables



Installer une pompe dans la cave



Placer des batardeaux

